



REGLEMENT DE L'EPREUVE CHJARU DI LUNA

L'épreuve

L'association **I FILANCI** organise le **22 NOVEMBRE 2025** la 7^{ème} édition de la course nocturne "**CHJARU DI LUNA**".

Cette épreuve est ouverte aux coureurs sur une distance de 11km500 et 675 m D+.

Chaque coureur doit être obligatoirement équipé d'une frontale avec piles neuves et d'un coupe-vent type GoreTex et chaussures adéquates.

Le départ de la course sera donné à 19h sur la place du village de Ville de Pietrabugno (face à la Mairie).

L'arrivée aura lieu sur la même place du village de Ville de Pietrabugno.

Conditions générales

Tous les coureurs s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

Condition d'inscription

Etre titulaire d'une licence. Pour les non licenciés, être âgé d'au moins seize ans révolus et posséder un certificat médical de non contre indication à la course à pied en terrain accidenté de moins d'un an.

L'organisateur n'autorisera un enfant de 16 à 18 ans non licencié que s'il a une autorisation écrite de ses parents ou représentants légaux.

L'organisateur n'autorisera un non-licencié à participer à la manifestation sportive que s'il fournit un certificat médical ou sa copie lors du retrait des dossards.

L'organisateur n'autorisera un licencié à participer à la manifestation sportive que s'il présente sa licence en cours de validité ou une copie lors du retrait des dossards.

Le montant de l'inscription est fixé 25 euros jusqu'au vendredi 21/11/25 à 12h et 30 euros après cette date.

Aucune inscription ne sera acceptée sans ces justificatifs.

Contrôle & ravitaillement

Plusieurs points de contrôle seront établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve.

Un point de contrôle sera équipé d'un "tapis" pour un recensement intermédiaire du passage des coureurs.

1 point de ravitaillement sur le parcours (eau, fruits secs, chocolat, etc.)

Assistance médicale et sécurité

Une équipe médicale sera présente au PC course pendant toute la durée de l'épreuve.

Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte, ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et lui remettre son dossard.

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance de responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Pénalités

Le non respect de ce qui suit entraînera la disqualification des concurrents :

- Le non respect de l'environnement.
- Le non respect du balisage : Il est formellement interdit d'emprunter un chemin autre que celui défini par l'organisation.
- La mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non assistance à un concurrent.
- L'avis du service médical.

« L'association se réserve le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître en cas de conditions météorologiques défavorables, avant le départ ou au cours de l'épreuve la modification ou l'annulation de celle-ci. »